

FICHE D'INFORMATION SUR LA MANIPULATION DE PRODUIT

PERSPEX® XT re

1 Identification du produit et de la société

PERSPEX® XT re, plaque recyclé de verre acrylique
Non coloré ou coloré en noir ou en blanc

Société:

Polycasa GmbH
Gassnerallee 40, D-55120 Mainz
Tel. +0049 (0) 6131 – 631-0

Renseignement en cas d'urgence

Polycasa GmbH
Tel.: +0049 (0) 6131 – 631-0
Fax: +0049 (0) 6131 –631-202

2 Composition/ Information sur les composants

Caractérisation chimique :

Copolymère de méthacrylate de méthyle

CAS-N° 9011-14-7

Contient

Eventuellement : stabilisants/ colorant / lubrifiants

Composants dangereux

aucun(e)

3 Identification des dangers

Pas obligatoire à l'identification selon des directives
EG 1999/45/EG – Règlement (CE) 1272/2008

4 Premiers secours

Après inhalation de produits de décomposition:

repos, air frais, secours médical

Après contact avec la peau:

Les zones touchées par le produit de fonte doivent être rapidement, Rincées sous un jet d'eau froide.

Avis pour le médecin:

En cas d'inhalation de produit de décomposition: adaptez le traitement aux symptômes (Décontamination, examen des fonctions vitales); il n'y a aucun antidote

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés

eau, produits d'extinction solides

Equipement de protection spécial

en cas d'incendie, porter un habit comprenant un équipement de respiration

Information complémentaires:

éliminez les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction pollué, conformément aux règlements locaux en vigueur

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Les méthodes de nettoyage sont: ramasser par un moyen mécanique

FICHE D'INFORMATION SUR LA MANIPULATION DE PRODUIT

PERSPEX[®] XT re

7 Manipulation et stockage

Stockage

Veillez stocker en emballage d'origine, protégés des influences d'environnement, aux conditions sèches

Manipulation

Des produits de dégradation gazeux peuvent se dégager si les matériaux sont fortement surchauffés: Monomères et autres produits de dégradation. Evitez d'inhaler la vapeur. Les machines d'usinage doivent être pourvues d'un mécanisme de ventilation incorporé. Protection contre l'exposition et l'incendie: aucune mesure particulière n'est nécessaire.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Les éléments suivants peuvent être libérés sous forme de traces lors du traitement du produit :

Les composants avec des paramètres de contrôle sur le lieu de travail:

Méthacrylate de méthyle	50 ppm	210 mg/m ³	CAS-N° 80-62-6	EG-N° 201-297-1	R36/37/38, R43 ¹ H319/H335/H315/H317
Acrylate de méthyle	5 ppm	18 mg/m ³	CAS-N° 96-33-3	EG-N° 202-500-6	R36/37/38 H319/H335/H315

Si des dispositions techniques adaptées en matière de ventilation sont prises, il peut être admis avec certitude que les concentrations limites ne sont pas atteintes.

Equipement personnel de protection

pas nécessaire dans la manipulation ordinaire.

Compte tenu des techniques de travail utilisées, telles que la coupe, le sciage, le fraisage, etc., des poussières fines dangereuses et respirables peuvent se former. Ne pas respirer la poussière fine.

Une protection respiratoire appropriée ou une extraction adéquate est recommandée.

Protection respiratoire:	masque de protection contre la Poussière, filtre P1
Protection des mains :	gants
Protection des yeux :	Lunettes de sécurité et/ou de la face
Mesures générales de protection et d'hygiène :	aucune mesure particulière n'est nécessaire

¹ Veuillez noter l'article 16

FICHE D'INFORMATION SUR LA MANIPULATION DE PRODUIT

PERSPEX[®] XT re

9 Propriétés physiques et chimiques

Etat physique: Plaque

Couleur: non coloré ou coloré

Odeur: inodore

Changement d'état

Température de ramollissement

> 100 °C

ISO 306

Température d'auto-inflammation

> 425 °C

DIN 51794

Propriétés comburantes

Aucun(e)

Densité

1.19 g/cm³

ISO 1183

Solubilité dans l'eau

insoluble

Solubilité dans d'autres solvants

soluble dans solvants organiques

10 Stabilité et réactivité

Décomposition à partir de >350 °C. (Env.)

Pour éviter la décomposition thermique,
NE SURCHAUFFER PAS

Lors d'une forte surchauffe du matériau, des produits de décomposition gazeux peuvent se dégager: monomères et produits de décomposition. Eviter l'inhalation des vapeurs.

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Pas de données disponibles, insoluble dans: eau

Selon notre expérience et les informations disponibles, le produit est sans danger. La condition préalable est la manipulation et le traitement correct, conformément à nos recommandations

12 Informations écologiques

Comportement dans l'environnement

Compte tenu de la consistance et de l'insolubilité dans l'eau, une biocompatibilité est peu probable

Aucun risque connu pour l'environnement

13 Considérations relatives à l'élimination

Le produit est qualifié matériau recyclable. Il est nécessaire de respecter les règles concernant les mélanges et les procédures de traitement.

Le produit doit être éliminé ou incinéré conformément aux règlements locaux en vigueur

Catalogue Européen des Déchets (CED):

CED-code: 120 105 (Les déchets de façonnage mécanique, traitement de surface)

CED-code: 170 203 (parties de déchets de plastique)

FICHE D'INFORMATION SUR LA MANIPULATION DE PRODUIT

PERSPEX® XT re

- | | | | | |
|--|--|---|--|--|
| 14 | Informations relatives au transport | Le produit n'entre pas dans les catégories de produits à risques du point de vue des règlements du transport | | |
| 15 | Informations réglementaires | <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <u>Étiquetage selon les directives CEE</u>
 Étiquetage non obligatoire </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <u>Prescriptions nationales</u>
 Code de la Sécurité Sociale (Art. L 461-1 à L 461-7) (France), Tableau(x) des maladies professionnelles n°(s): 82, 65. Installations classées (stockage) (France), rubrique(s) n°: 2662 </td> </tr> </table> | <u>Étiquetage selon les directives CEE</u>
Étiquetage non obligatoire | <u>Prescriptions nationales</u>
Code de la Sécurité Sociale (Art. L 461-1 à L 461-7) (France), Tableau(x) des maladies professionnelles n°(s): 82, 65. Installations classées (stockage) (France), rubrique(s) n°: 2662 |
| <u>Étiquetage selon les directives CEE</u>
Étiquetage non obligatoire | <u>Prescriptions nationales</u>
Code de la Sécurité Sociale (Art. L 461-1 à L 461-7) (France), Tableau(x) des maladies professionnelles n°(s): 82, 65. Installations classées (stockage) (France), rubrique(s) n°: 2662 | | | |

16 **Autres informations**

Les produits de la gamme **PERSPEX® XT re** non coloré et coloré sont conformes à la Directive REACH. Ils sont fabriqués à partir de polymères et ne nécessitent pas d'enregistrement.

Nos produits ne sont pas des marchandises dangereuses et ne nécessitent donc pas de fiches de données de sécurité conformément à REACH ou au SGH. Le produit lui-même est un polymère et ne présente aucun danger pour la santé ou l'environnement. Ces informations ont pour but de garantir une manipulation sûre de nos produits et de signaler les risques éventuels en cas de traitement inapproprié. Dans le pire des cas, si ce polymère est exposé à un chauffage excessif au cours du traitement, la chaîne du polymère pourrait être scindée en ses composants d'origine, qui sont alors considérés comme des substances nocives.

H319 / H335 / H315 ² – EUH 070 ³ - R36/37/38 ⁴	Irritant pour les yeux, le système respiratoire et la peau.
H317 - R43	Sensibilisation possible par contact avec la peau

Les indications ci-dessus se basent sur l'état actuel de nos connaissances et ne présentent aucune garantie pour les caractéristiques. Les Législations et prescriptions sont à respecter par le destinataire de notre produit sous sa propre responsabilité.

² Système général harmonisé, Mentions de danger

³ Phrases EUH

⁴ Phrases de risqué (67/548/EC)